

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01141

Numéro SIREN : 818 749 681

Nom ou dénomination : 2C2

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 31295

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS 2C2

22 rue Guynemer
78600 MAISONS LAFFITTE

Programmation informatique

NAF : 7990Z

SIRET : 818749681 00016



ACCOMPLYS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre

17 rue Galilée
75116 Paris

Sommaire

Sommaire	1
(NP 2300) - Attestation avec conclusion favorable	2
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7



ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise **2C2** relatifs à la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- . Total du bilan : 63 313 €
- . Chiffre d'affaires : 90 130 €
- . Résultat net comptable : 16 009 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Nous formulons des observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- Pour être déductibles du résultat imposable d'une entreprise ou du revenu du professionnel, les charges doivent être effectivement acquittées et s'appuyer sur des pièces justificatives, notamment des factures. Des charges ont été comptabilisées en l'absence de justificatif ou à partir d'un justificatif insuffisant pour un total de 810.48€ ;
- La numérotation des factures de ventes doit constituer une séquence chronologique continue, sans rupture. Aussi, chaque facture doit comporter plusieurs mentions obligatoires ; leur omission ou inexactitude peut entraîner l'application d'une amende fiscale. De plus, certaines factures de ventes transmises pas ne correspondent pas au suivi de facturation également transmis ;

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Paris

Le 30/06/2021

Jacques Parent
Expert-Comptable

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	31 950	17 201	14 749	7 188
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 873	2 748	125	1 226
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	794		794	1 070
ACTIF IMMOBILISÉ	35 617	19 949	15 667	9 484
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	930		930	6 634
Autres	352		352	2 704
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	46 363		46 363	17 003
Charges constatées d'avance				2 311
ACTIF CIRCULANT	47 645		47 645	28 652
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	83 262	19 949	63 313	38 136

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	500	500
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	50	50
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-32 684	-8 279
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	16 009	-24 406
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-16 125	-32 134
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	41 886	24 548
- Financières diverses	21 687	22 071
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 941	6 944
Dettes :		
- Fiscales et sociales	12 924	16 708
- Sur immobilisations et comptes rattachés	1 000	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	79 438	70 271
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	63 313	38 136

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 63 313 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 16 009 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03 et suivants).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a affecté l'organisation de la société en 2020, notamment :

- des mesures de protection du personnel et des partenaires ont été mises en place ;
- un contrat d'emprunt type PGE de 20.000€ a été souscrit en Juin 2020 ;
- la société a bénéficié de report de charges de Sécurité sociale à hauteur de 4.907€.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

La direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- le chiffre d'affaires

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

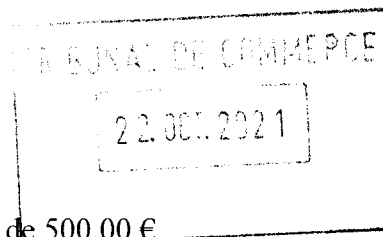
Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2C2



Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 22 rue Guynemer – 78600 MAISONS-LAFFITTE

SIRET 81874968100024

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-deux juillet,

A treize heures trente,

Les associés de la société 2C2, société par actions simplifiée au capital de 500,00 €, divisé en 500 parts de 1,00 € chacune, dont le siège social est à MAISONS-LAFFITTE (78 600) : 22, rue Guynemer, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la présidente.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| * Madame Charlotte DE LAITRE | propriétaire de 200 parts de 1,00 € |
| * Madame Claire CHAPPET | propriétaire de 200 parts de 1,00 € |
| * La société CCH CONSEIL,
représentée par Monsieur Hervé DE
LAITRE | propriétaire de 13 parts de 1,00 € |
| * Monsieur Sébastien DE MASSARD | propriétaire de 12 parts de 1,00 € |
| * Monsieur Javier PEREZ SANCHEZ | propriétaire de 25 parts de 1,00 € |
| * Monsieur Stéphane GOMELET | propriétaire de 25 parts de 1,00 € |

Madame Charlotte de Laitre préside la réunion et fait constater la présence de Charlotte de Laitre, Claire Chappet, Hervé de Laitre, Sébastien de Massard, Javier Perez Sanchez et Stéphane Gomelet possédant ensemble 475 parts.

La présidente informe l'assemblée que la succession des parts de Monsieur Alain Chappet est en cours auprès du notaire et fera l'objet d'une modification des statuts.

Les conditions de quorum étant réunies, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les comptes annuels au 31 décembre 2020,
- le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Madame la Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer, savoir :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des conventions,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Madame la Présidente rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de tous les actionnaires au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée, et adressés à ceux qui en ont fait la demande.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 16 009 € de la manière suivante :

- 16 009 € au compte « Report à nouveau » de la société, qui représente désormais un solde débiteur de 16 675 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée. L'assemblée générale extraordinaire aura lieu à la suite de la présente assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION


L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.


Hervé de Laitre

Signé par Hervé de Laitre
✓ Signé et certifié par yousign 

Sébastien de Massard

Signé par Sébastien de Massard
✓ Signé et certifié par yousign 

Claire Chappet


Signé par Claire Chappet
✓ Signé et certifié par yousign 

La société CCH CONSEIL,
représentée par Monsieur
Hervé DE LAITRE


Sébastien DE MASSARD

Claire CHAPPET


Stéphane Gomelet

Signé par Stéphane Gomelet
✓ Signé et certifié par yousign 

Charlotte de Laitre

Signé par Charlotte de Laitre
✓ Signé et certifié par yousign 

Javier Perez-Sanchez

Signé par Javier Perez-Sanchez
✓ Signé et certifié par yousign 

Stéphane Gomelet

Charlotte DE LAITRE

Javier PEREZ SANCHEZ